



VOS RÉF. : Consultation du 23/02/2026
NOS RÉF. : PA_SCOT_Fillinges_2026_0001
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-LYON-SCET-URBANISME
TÉLÉPHONE : 04.27.86.27.47
E-MAIL : rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

DDT de la HAUTE-SAVOIE

15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX 9

A l'attention de Mme Khalfaoui
ddt-sar-pa@haute-savoie.gouv.fr

OBJET : PA – Révision du SCOT **Coeur-de-Faucigny**

Lyon, le 10/03/2026

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 23/02/2026 par lequel vous nous adressez, pour avis, le projet d'arrêt du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Coeur-de-Faucigny**.

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect de la réglementation, notamment l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

A cet égard, afin de préserver la qualité et la sécurité du réseau de transport d'énergie électrique (infrastructure vitale), de participer au développement économique et à l'aménagement des territoires ainsi que de permettre la prise en compte, dans la planification d'urbanisme, de la dimension énergétique, RTE attire l'attention des services sur les éléments ci-dessous :

1/ Les prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs

Au regard des missions de service public de RTE, et afin de garantir dans le temps la compatibilité, la cohérence et la pérennité du réseau public de transport d'électricité avec son environnement, RTE préconise que figurent, au sein des règles générales du Document d'Orientations et d'Objectifs, les dispositions suivantes :

« Les ouvrages du réseau public de transport d'électricité à haute et très haute tension contribuent à la solidarité des territoires, à l'accueil des énergies renouvelables, à l'attractivité économique régionale et peuvent concourir à la préservation des espaces agricoles et des continuités écologiques.



Les documents d'urbanisme contribuent à garantir la pérennité et les possibilités d'évolution dudit réseau. Ils veillent à la compatibilité de l'utilisation du sol sous les lignes électriques avec le bon fonctionnement de ce réseau. Ils identifient le cas échéant les espaces dans lesquels la pérennisation desdits ouvrages peut s'accompagner d'une préservation des terres agricoles ou des continuités écologiques. »

2/ Les ouvrages existants sur le territoire concerné par le SCOT

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, l'assurance de notre considération très distinguée.

Marie SEGALA
Chef de service Concertation Environnement Tiers

Copie : SM du SCOT Coeur-de-Faucigny contact@coeurdufaucigny.com

Annexe : Liste des ouvrages implantés sur le territoire couvert par le SCOT Coeur-de-Faucigny



Liste complète des Ouvrages du Réseau Public de Transport d'Electricité (Servitudes I4) implantés sur le Territoire du SCOT Coeur-de-Faucigny :

GMR

RTE
Groupe Maintenance Réseaux Savoie
455 Avenue du Pont de Rhonne
73200 ALBERTVILLE

Liaisons aériennes 400 000, 225 000 et 63 000 Volts :

Liaison aérienne 400kV N0 1 CORNIER - GENISSIAT-POSTE
Liaison aérienne 400kV N0 1 CORNIER - MONTAGNY-LES-LANCHES

Liaison aérienne 225kV N0 2 CORNIER - GENISSIAT-POSTE
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER - CRUSEILLES - GENISSIAT-POSTE
Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY
Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES-CORNIER
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-PRESSY

Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-CORNIER
Liaison aérienne 63kV N0 1 PRESSY-VOUGY
Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-GIFFRE (LE)-PRESSY
Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-PIERRE-DE-FAUCIGNY - VOUGY
Liaison aérienne 63kV N0 1 ANNEMASSE-BORLY
Liaison aérienne 63kV N0 1 ANNEMASSE-CORNIER
Liaison aérienne 63kV N0 1 BORLY-CORNIER
Liaison aérienne 63kV N0 2 ANNEMASSE-CORNIER

Liaisons souterraines 63 000 Volts :

Liaison souterraine 63kV N0 1 CORNIER - ST-JEAN-DE-SIXT - ST-PIERRE-DE-FAUCIGNY
Liaison souterraine 63kV N0 2 PRESSY - VOUGY

Liaison aérosouterraine 63 000 Volts :

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 BOEGE-CORNIER

Postes de transformation 63 000 Volts :

POSTE 63KV N0 1 VOUGY
POSTE 63KV N0 1 BOEGE
POSTE 63kV N0 1 BONNEVILLE
POSTE 63kV N0 1 GIFFRE (LE)



Liste par commune des Ouvrages du Réseau Public de Transport d'Electricité traversant le Territoire du SCOT Coeur-de-Faucigny :

ARBUSIGNY

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER - CRUSEILLES - GENISSIAT-POSTE

Liaison aérienne 225kV N0 2 CORNIER - GENISSIAT-POSTE

Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 1 ANNEMASSE-BORLY

Liaison aérienne 63kV N0 1 ANNEMASSE-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 1 BORLY-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 2 ANNEMASSE-CORNIER

BOEGE

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 BOEGE-CORNIER

BONNEVILLE

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-PRESSY

Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-GIFFRE (LE)-PRESSY

Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-PIERRE-DE-FAUCIGNY - VOUGY

CONTAMINE-SUR-ARVE

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 BOEGE-CORNIER

FAUCIGNY

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-PRESSY

FILLINGES

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 BOEGE-CORNIER

GLIERES-VAL-DE-BORNE

Liaison souterraine 63kV N0 1 CORNIER - ST-JEAN-DE-SIXT - ST-PIERRE-DE-FAUCIGNY

LA MURAZ

Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

LA TOUR

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-PRESSY

Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-GIFFRE (LE)-PRESSY

MARCELLAZ

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 BOEGE-CORNIER



MARIGNIER

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-PRESSY

Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-GIFFRE (LE)-PRESSY

Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-PIERRE-DE-FAUCIGNY - VOUGY

MEGEVETTE

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON

MONNETIER-MORNEX

Liaison aérienne 63kV N0 1 ANNEMASSE-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 2 ANNEMASSE-CORNIER

NANGY

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES-CORNIER

ONNION

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON

PEILLONNEX

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON

PERS-JUSSY

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES-CORNIER

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER - CRUSEILLES - GENISSIAT-POSTE

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON

Liaison aérienne 225kV N0 2 CORNIER - GENISSIAT-POSTE

Liaison aérienne 400kV N0 1 CORNIER - GENISSIAT-POSTE

Liaison aérienne 400kV N0 1 CORNIER - MONTAGNY-LES-LANCHES

Liaison aérienne 63kV N0 1 ANNEMASSE-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 1 BORLY-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

Liaison aérienne 63kV N0 2 ANNEMASSE-CORNIER

REIGNIER-ESERY

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 1 ANNEMASSE-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 1 BORLY-CORNIER

Liaison aérienne 63kV N0 2 ANNEMASSE-CORNIER

SAINT-ANDRE-DE-BOEGE

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 BOEGE-CORNIER

SAINT-JEAN-DE-THOLOME

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-PRESSY

Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-GIFFRE (LE)-PRESSY



SAINT-JEOIRE

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-PRESSY
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON
Liaison aérienne 63kV N0 1 BONNEVILLE-GIFFRE (LE)-PRESSY

SCIENRIER

Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY
Liaison aérienne 225kV N0 1 ALLINGES-CORNIER
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON
Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 BOEGE-CORNIER

VIUZ-EN-SALLAZ

Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-RIDDES
Liaison aérienne 225kV N0 1 CORNIER-SAINT-TRIPHON

VOUGY

Liaison aérienne 63kV N0 1 PRESSY-VOUGY
Liaison souterraine 63kV N0 2 PRESSY - VOUGY
Liaison aérienne 63kV N0 1 CORNIER-ST-PIERRE-DE-FAUCIGNY - VOUGY

Les communes suivantes du SCOT Coeur-de-Faucigny ne sont pas concernées par les ouvrages du Réseau RTE, il s'agit de :

AYSE
BOGEVE
BRIZON
BURDIGNIN
HABERE-LULLIN
HABERE-POCHE
MONT-SAXONNEX
SAXEL
VILLARD
VILLE-EN-SALLAZ



Rte

Le réseau
de transport
d'électricité

Prévenir
pour mieux
construire

INFORMEZ RTE

**des projets de construction à proximité
des lignes électriques
à haute et très haute tension**

PRÉVENEZ RTE

pour mieux instruire

Il est important que vous informiez RTE, Réseau de transport d'électricité, lors de toute demande d'autorisation d'urbanisme, et ce afin de vous assurer de la compatibilité de vos projets de construction avec la présence des ouvrages électriques existants.

C'est en effet au cas par cas que les distances de sécurité à respecter sont déterminées, selon diverses prescriptions réglementaires* et en fonction des caractéristiques des constructions.

Le saviez-vous ?

UNE COMMUNE SUR DEUX EST CONCERNÉE PAR UNE SERVITUDE I4**

ALORS, SI C'EST LE CAS DE VOTRE COMMUNE, CONTACTEZ-NOUS !

QUELS PROJETS DE CONSTRUCTION SONT CONCERNÉS ?

- Tous les projets situés **à moins de 100 mètres** d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain de RTE.

QUELS SONT LES DOSSIERS CONCERNÉS ?

- **Les instructions** (permis de construire, certificat d'urbanisme...).
- **Les « porter à connaissance » et les « projets d'arrêt »** (Plan Local d'Urbanisme...).

Quels que soient les travaux effectués, **la présence à proximité d'une ligne électrique haute et très haute tension est une contrainte à prendre en compte** (réfection toiture, pose d'antenne, peinture, ravalement de façade, élagage...).

OÙ TROUVER L'IMPLANTATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES RTE ?

- Sur le plan des servitudes I4 du plan d'urbanisme de la commune (PLU, cartes communales).

+ de 105 000 km

Dans le cadre de sa mission de service public, RTE, Réseau de transport d'électricité, exploite, maintient et développe le réseau électrique aérien et souterrain à haute et très haute tension.

de lignes en France pour assurer la solidarité entre les régions afin que chacun ait un accès économique, sûr et propre à l'énergie électrique.

* Arrêté interministériel du 17 mai 2001 et Code du travail.

** Servitude I4 : servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine.

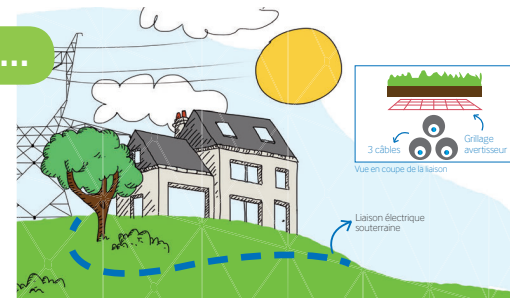
CONTACTEZ RTE

pour mieux construire

SI VOUS CONTACTEZ RTE...

LES GARANTIES

- **Projet compatible :**
 - ▶ début des travaux.
- **Projet à adapter au stade du permis de construire :**
 - ▶ début des travaux retardé, mais chantier serein et au final compatible.



SI VOUS NE CONTACTEZ PAS RTE...

LES RISQUES

- ▲ **L'arrêt du chantier :** modification nécessaire du projet même après la délivrance du permis de construire.
- ▲ **L'accident pendant et après le chantier :** construire trop près d'une ligne, c'est risquer l'électrocution par amorçage à proximité d'une ligne aérienne ou l'accrochage de la ligne souterraine avec un engin de chantier.
- ▲ **La modification ou destruction d'une partie du bâtiment après construction.**



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



UNE SERVITUDE I4
EST-ELLE
PRÉSENTE SUR
LA ZONE DU
CHANTIER ÉTUDIÉ ?

SI OUI ALORS...



CONTACTEZ RTE !

POUR NOUS CONTACTER